

Détenteur de l'homologation

Royal Boon Edam International BV
Ambachtstraat 4
1135 GG Edam
T: +31 (0)299 380 808
E: info@boonedam.com
I: www.boonedam.com



Protection contre les effractions de Royal Boon Edam International BV portes tournantes, sas de sécurité et portes de sécurité en aluminium du système Tourniquet (TQ), Twintour (TW), Tourlock (TL), Tournex (TX) et sas de sécurité Circlelock (CL + CL Combi)

Déclaration de SKG-IKOB

La présente homologation a été émise sur la base de la norme BRL 2701: 11-05-2021 incluant la fiche de modification datée 01-01-2024 conformément au Règlement SKG-IKOB en matière d'homologation, de certification et de inspection.

SKG-IKOB déclare que les éléments de façade du système nommé ci-dessus fournissent les prestations décrites dans la présente homologation à condition que:

- les conditions d'application définies et les spécification(s) technique(s) établies dans la présente homologation soient respectées;
- la réalisation et le montage des éléments de façade soient faits conformément aux prescriptions et/ou méthodes de traitement définies dans la présente homologation.

SKG-IKOB déclare que compte tenu des dispositions ci-dessus, les éléments de façade satisfont dans leur application aux normes du Décision sur les travaux de construction et le cadre de vie Néerlandais telles que spécifiées en page 2 de la présente déclaration relative à la qualité.

SKG-IKOB déclare que pour la présente homologation, il n'est procédé à aucun contrôle sur la production des éléments de façade et sur le montage sur des constructions.

Pour SKG-IKOB



H.A.J. van Dartel
Manager certifications

La présente homologation figure également sur le relevé affiché sur le site Web de la fondation KOMO: www.komo.nl et www.komo-online.nl. Nous conseillons aux utilisateurs de la présente homologation de vérifier sur le site www.skgikob.nl si ce document est encore valide.

La présente certification consiste dans les pages 32.



SKG-IKOB Certificatie
Poppenbouwing 56
4191 NZ Geldermalsen

Postbus 202
4190 CE Geldermalsen

T 088-2440100
info@skgikob.nl
www.skgikob.nl

**Décision sur les travaux de
construction et le cadre de**

Produit:
évalué une seule fois
sur les performances
et l'application.
Réévaluation
au minimum tous les 5
ans.



IDENTIFICATION DU PRODUIT

Les produits conformes à cet agrément sont identifiés par l'apposition d'un sceau blanc contenant : le nom et/ou le logo du détenteur de l'homologation, le numéro de l'homologation, et la classification telle qu'elle s'applique afin d'identifier les performances en matière de résistance à l'effraction et les produits décrits dans cet agrément, conformément à la norme NEN 5096 (EN 1627) déterminée sur la classe 3 (RC3), comme le montre l'illustration ci-dessous.

Si le sceau est appliqué par le titulaire de l'homologation, celui-ci doit procéder comme suit:

LOGO titulaire homologation	Royal Boon Edam International BV Numéro homologation SKG.0856.0234	CLASSE 3 (RC3) NEN 5096 (EN 1627)
-----------------------------	---	--

Emplacement de l'identification :

Dans la feuillure du châssis de chaque élément mobile ou dans la feuillure de chaque élément comportant un vitrage fixe.

SPÉCIFICATION TECHNIQUE

Les spécifications techniques des éléments de façade anti-infraction sont définies dans l'annexe 'TS'.

RÉSUMÉ PERFORMANCES MINIMUM

Tableau 1

Decision sur les travaux de construction et le cadre de vie				
Sect.	Objet	Valeur limite/méthode des définitions	Performance selon la déclaration relative à la qualité	Observation concernant l'application
4.2.16	Protection anti-cambriolage	Classe de résistance 2 selon la norme NEN 5096	Classe de résistance 3 (RC3) selon NEN 5096 (EN 1627)	L'identification telle qu'indiquée ci-dessus doit être apposée sur le produit.
Autres sections	Autres sections concernant les fenêtres et les portes selon la norme BRL 2701		Ces performances ne sont pas définies dans le cadre de la présente déclaration KOMO relative à la qualité	

Performance

Protection anti-cambriolage: Décret sur la construction sect. 4.2.16

Les éléments de façade possèdent des propriétés anti-infraction d'une classe de résistance minimale de 2 définie conformément à NEN 5096 (EN 1627).

En complément aux critères d'évaluation conformes au NEN 5096 (EN 1627), lors de la classification, le critère maintenu est une ouverture de passage maximum autorisée de 150 × 250 mm.

Observation

La présente homologation ne se prononce que sur la performance spécifique relative à la classe de résistance à l'effraction, comme élément des performances citées dans la norme BRL 2701. Pour les déclarations relatives aux performances telles que citées dans la norme BRL 2701, nous renvoyons à l'homologation KOMO « générale ou universelle » ou à la déclaration relative à la qualité de KOMO pour les « éléments de façade en métal » conformes à la norme BRL 2701. Pour les déclarations relatives au caractère ignifuge, nous renvoyons à l'homologation KOMO concernée (avec certification du produit) pour les « Éléments de façade métalliques ignifuges » conformément à la norme BRL 3241.

Label de la police néerlandaise relatif à la sécurité Veilig Wonen®

Les éléments de façade munis des marques figuratives SKG relatives à la résistance anti-effraction de classe 2 selon NEN 5096 (EN 1627) sont adaptés pour être appliqués dans des bâtiments qui doivent satisfaire au label de la police néerlandaise relatif à la sécurité Veilig Wonen PKVW®, à condition qu'il soit satisfait aux normes complémentaires définies dans le manuel relatif à la sécurité des nouvelles constructions Handboek PKVW Nieuwbouw.

Liste de documents

- NEN 5096: 2012/A1:2015 Burglary resistance -Façade elements with doors, windows, shutters and fixed infillings -Requirements, classification and test methods
- EN 1627: 2011 Pedestrian doorsets, windows, curtain walling, grilles and shutters -Burglar resistance -Requirements and classification

CONSEILS AU CLIENT

Lors de la livraison de produits livrés dans le cadre de la présente homologation, inspectez s'ils sont conformes aux spécifications techniques telles que décrites dans la présente homologation:

- la livraison est conforme à ce qui a été convenu;
- l'identification conforme à la spécification apposée sur les produits dans la présente homologation ;
- les produits ne présentent aucune dégradation et /ou aucun vice dû au transport ou à une autre cause;
- il est satisfait aux normes légales relatives à l'application.

Contrôlez si la présente homologation est encore en vigueur. Consultez à cet effet le site web de SKG-IKOB: www.skgikob.nl.

Si, sur la base des dispositions ci-dessus et/ou sur la base de vos propres conclusions, vous refusez le produit, veuillez contacter le titulaire de la présente homologation, si nécessaire, SKG-IKOB. Ce document est une traduction du texte néerlandais. Le texte original néerlandais est contraignant. Peut-être le nombre de pages de néerlandaise originale est différent.

